

Vendredi 28 décembre 2018

La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence suite au drame de la rue d'Aubagne

ACTUALITÉ :

- **A ce jour, 50 immeubles ont été réintégrés (périmètres rue d'Aubagne et hors rue d'Aubagne confondus). Ce chiffre représente 318 personnes, soit près de 18 % du total des personnes évacuées.**

Par ailleurs, grâce à la convention Soliha et à la mobilisation de la Ville et des bailleurs sociaux, **52 baux ont été signés** pour des relogements temporaires ou définitifs, **représentant 79 personnes.**

Ainsi, 397 personnes au total ne nécessitent plus d'un hébergement.

- A ce jour, **la ville de Marseille a pris 100 arrêtés de péril grave et imminent.** Ces arrêtés constituent des mises en demeure aux propriétaires devant **réaliser les travaux d'urgence prescrits dans un délai imposé par la loi pouvant aller de 15 jours à 2 mois** à compter de la notification. **Après ce sursis, la ville de Marseille peut se substituer aux propriétaires** afin de réaliser les travaux d'office.

Par ailleurs, 16 procédures de péril simple ont été lancées pour des travaux plus légers. Dans ce cas, les propriétaires disposent de 6 à 8 mois pour réaliser les travaux.



RELOGEMENT

Rappel : la convention avec la Soliha

La convention qui lie désormais la Ville de Marseille, l'État et l'association Soliha Provence, reconnue d'intérêt général dans le domaine de la solidarité en faveur de l'Habitat, confie à cette dernière une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale visant à accueillir, évaluer et favoriser le relogement d'urgence, prioritairement temporaire, des ménages marseillais ayant été évacués de leurs habitations, depuis le 5 novembre.

Soliha accueille à titre temporaire les ménages identifiés et dont le logement est temporairement ou définitivement interdit d'occupation par arrêté de police spéciale du maire ou du préfet en matière d'habitat.

10 personnes de l'association sont présentes en permanence à l'EAPE afin de recevoir les personnes évacuées.



ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

L'Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE) du 2 rue Beauvau sera fermé le 1^{er} janvier 2019. Il sera ouvert de 9 heures à 13 heures le 31 décembre.

Puis :

- Jeudi 27 décembre et vendredi 28 décembre de 9 heures à 17 heures,
- Samedi 29 décembre de 9 heures à 13 heures,
- Du mercredi 2 janvier au vendredi 4 janvier de 9 heures à 17 heures,
- Samedi 5 janvier de 9 heures à 13 heures.



AU SERVICE DES PERSONNES EVACUEES

La ville de Marseille a mis à la disposition des familles sinistrées :

- un numéro spécial d'information au public d'urgence 04 91 14 55 61, non surtaxé et joignable 24h/24
- un site internet <http://informationssinistres.marseille.fr>

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.